|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL** | **Document C23-ADD/2-F** |
| **18 septembre 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| DATES ET DURÉE PROPOSÉES POUR LES SESSIONS DE 2024, 2025 ET 2026 DU CONSEIL ET DATES PROPOSÉES POUR LES SÉRIES DE RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL ET DES GROUPES D'EXPERTS POUR LA MÊME PÉRIODE | |
| **Objet**  Aux termes de la Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil de l'UIT, à chacune de ses sessions ordinaires, est chargé de planifier ses trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet et de revoir son calendrier glissant.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **confirmer** les dates de ses sessions de 2024, 2025 et 2026 ainsi que celles des séries de réunions des GTC et des EG pour la même période, et à **adopter** le projet de Décision reproduit dans l'Annexe du présent document.  **Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**  Plate-forme fédératrice  **Incidences financières:**  – Les coûts afférents à la tenue des sessions de 2024 et de 2025 du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts à l'UIT sont couverts par le budget biennal 2024-2025.  – La tenue d'une session du Conseil au Centre international de conférences de Genève (CICG) entraînerait des coûts supplémentaires, estimés à 51 250 CHF pour une session de neuf jours.  – La tenue des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts au CICG entraînerait des coûts supplémentaires estimés à 26 173 CHF pour deux semaines.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | |
|  | |
| **Références**  [*Article 1, Règlement intérieur du Conseil*](https://www.itu.int/council/pd/rop-f.pdf)*; Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022),* [*Résolution 111 (Rév. Busan, 2014)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-111-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Décision 626*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0098/fr) *(C22) du Conseil; Documents* [*C22/2*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0002/fr)*;* [*C23/37*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0037/fr)*, et* [*C23/7*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0007/fr) *du Conseil;* | |

Introduction

1 À sa session de 2022, le Conseil de l'UIT a adopté sa [Décision 626](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0098/fr) relative aux dates et durées des sessions de 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil, ainsi que des séries de réunions des Groupes de travail et des Groupes d'experts du Conseil pour les sessions de 2023, 2024 et 2025.

2 Les dates des sessions du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil approuvées dans la Décision 626 tenaient compte des grandes fêtes religieuses et de la disponibilité du Centre international de conférences de Genève (CICG) pendant la démolition et la phase de construction initiale du projet de locaux du siège.

3 Il est proposé d'apporter les modifications suivantes à la Décision 626 du Conseil:

– Compte tenu des périodes correspondant à des fêtes religieuses, du Salon de l'automobile de Genève, qui se tiendra du 26 février au 3 mars 2024, et de la disponibilité du siège de l'UIT en 2024, il est proposé d'organiser la première série de réunions des Groupes de travail du Conseil du **lundi 22 janvier au vendredi 2 février 2024**.

– Compte tenu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet de locaux du siège de l'Union et de la possibilité d'organiser la session ordinaire de 2024 du Conseil en juin, dans les locaux de l'UIT, il est proposé d'organiser la session de 2024 du Conseil du **mardi 4 juin au vendredi 14 juin 2024**.

– Afin d'éviter une période correspondant à une fête religieuse en 2026, il est proposé d'organiser la session de 2026 du Conseil du **mardi 28 avril au vendredi 8 mai 2026**.

4 Le Conseil est invité à **adopter** le projet de nouvelle Décision reproduit dans l'Annexe, fixant les dates des sessions du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts.

*Annexe:* **1**

ANNEXE

PROJET DE DÉCISION […]

Dates et durée des sessions de 2024, 2025 et 2026 du Conseil   
et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil   
et des Groupes d'experts de 2024, 2025 et 2026

Le Conseil de l'UIT,

ayant à l'esprit

*a)* la Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle le Conseil est chargé "de planifier, à chaque session ordinaire, ses trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet, et de revoir cette planification d'une année à l'autre";

*b)* la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle "l'Union et ses États Membres devraient tout faire, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une session du Conseil coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre du Conseil";

*c)* la Décision 619 relative aux locaux du siège adoptée à la session additionnelle de 2019 du Conseil,

rappelant

la Décision 626 (C22) du Conseil, aux termes de laquelle les dates et la durée des sessions de 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil, ainsi que de la série de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts pour 2023, 2024 et 2025 ont été confirmées,

considérant

la nécessité de planifier, dans toute la mesure possible, les sessions ordinaires du Conseil autour des mêmes dates chaque année, afin de faciliter l'organisation des autres manifestations de l'UIT,

considérant en outre

la nécessité d'organiser suffisamment tôt la session ordinaire du Conseil, l'année où se tient une Conférence de plénipotentiaires (PP), afin que les rapports du Conseil destinés à être examinés plus avant lors de la PP puissent être publiés suffisamment à l'avance,

soulignant

que la planification des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) et des Groupes d'experts (EG) au cours des trois prochaines années permettrait non seulement d'améliorer la planification générale des manifestations de l'UIT, mais aussi de réduire le risque de chevauchement,

reconnaissant

les contraintes liées à la disponibilité des salles de réunion pendant la démolition et la phase de construction initiale des locaux du siège,

ayant à l'esprit

la Décision 11 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la création et à la gestion des groupes de travail du Conseil, qui se réfère à l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence sur les possibilités de réduction des charges,

décide

1 que la session de 2024 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions: du lundi 22 janvier au vendredi 2 février;

– **session de 2024 du** **Conseil: du mardi 4 juin au vendredi 14 juin 2024**;

– seconde série de réunions: du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2024;

2 que la session de 2025 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions: du lundi 10 février au vendredi 21 février 2025;

– **session de 2025 du** **Conseil: du mardi 1er juillet au vendredi 11 juillet 2025**;

– seconde série de réunions: du lundi 8 septembre au vendredi 19 septembre 2025;

3 que la session ordinaire de 2026 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et a série de réunions des GTC et des EG associée auront lieu aux dates suivantes:

– série unique de réunions: du lundi 12 janvier et vendredi 23 janvier 2026;

– **session de 2026 du Conseil:** **du mardi 28 avril au vendredi 8 mai 2026**, la séance finale devant se tenir le samedi précédant le début de la Conférence de plénipotentiaires de 2026.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_